

**Pôle emploi équipe toutes ses agences d'un dispositif d'accueil
pour les demandeurs d'emploi déficients auditifs**

Pôle emploi déploie actuellement dans son réseau un dispositif pour l'accueil des demandeurs d'emploi déficients auditifs. Ce dispositif sera accessible dans l'ensemble des agences et points relais de Pôle emploi d'ici au mois de janvier 2018.

Les demandeurs d'emploi déficients auditifs seront accueillis, avec ou sans rendez-vous, par des conseillers munis d'une tablette tactile. Grâce à une application, les uns et les autres pourront se connecter en visioconférence avec un interprète en Langue des Signes Française (LSF). L'application permet également de communiquer grâce à la transcription instantanée de la parole.

Ce dispositif a été testé au sein d'agences pilotes depuis le mois de juin. Une enquête menée auprès des conseillers et des demandeurs d'emploi révèle un taux de satisfaction de 95 % pour ces deux publics.

Le déploiement du dispositif Adeda marque une étape supplémentaire en vue de l'accessibilité généralisée des services et points d'accueil de Pôle emploi. Service public responsable, l'établissement se distingue par un niveau d'accessibilité élevé, au-dessus de la plupart des grands établissements publics : 69 % des sites ouverts au public sont actuellement accessibles aux personnes à mobilité réduite et des opérations sont programmées pour atteindre l'objectif de 100% pour la fin 2018. Les 4900 agents formés à l'accueil de publics en situation de handicap et à la lutte contre les discriminations illustrent la volonté de Pôle emploi de s'adapter à la diversité de ses usagers. L'accessibilité des services de Pôle emploi progressera encore en 2018, avec des améliorations portant sur les publications et les sites internet ainsi que le déploiement d'un dispositif d'accueil des personnes en situation de déficience auditive.

Employeur responsable, Pôle emploi affiche un taux d'employabilité de personnes en situation de handicap de 8,04 %, soit un niveau supérieur à l'objectif réglementaire (6 %).

Par ailleurs, Pôle emploi expérimente depuis plusieurs mois un accompagnement personnalisé visant à la reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi licenciés pour inaptitude (LINA). Celui-ci repose sur la collaboration entre conseillers et psychologues du travail. Les premières évaluations menées témoignent des effets positifs de cet accompagnement pour ses bénéficiaires, en augmentant de 17% les chances d'accès à l'emploi au cours des 9 mois qui suivent leur entrée dans le dispositif.